

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

**DELIBERATION N° 2018-01**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants : 15

Procuration : 2

REÇU LE :

- 9 JAN. 2018

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 8 JANVIER à 20h10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 04/01/2018**

**Date d'affichage : 04/01/2018**

**Présents** : Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN .

**Absents excusés : 2 : Raphael GENZ et Michel ANDOLFO**

**Absents avec Procuration : 2 : Raphael GENZ a donné procuration à Eva BIETH et Michel ANDOLFO a donné procuration à Thierry TORRES.**

**La séance est ouverte à 20h10.**

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Mme Fanny KUHNT est désignée pour remplir cette fonction.*

**Objet : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SITUE AU PEYROU**

Monsieur le Maire expose que:

Lors du conseil municipal du 6 octobre 2017, une des premières délibérations a porté sur la vente de la maison du Peyrou car l'ancienne municipalité avait indiqué dans sa délibération des numéros de parcelles erronés.

La délibération 2017-74 que nous avons prise, n'est pas assez précise car elle n'indique pas que le maire est autorisé à signer l'acte de vente.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la vente des parcelles à Mr J-Paul DEFRANCE, cadastrées section D n° 2344, n°2345 et n°2186, et à remplir et signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE à l'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la vente des parcelles à Mr J-Paul DEFRANCE, cadastrées section D n° 2344, n°2345 et n°2186, ainsi qu'à remplir et signer tous les documents nécessaires à cette vente.

A Serres Sur Arget, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

- 9 JAN. 2018

PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le : ...../...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 8 janvier 2018